

DEMANDE DE PROPOSITION

UNICEF –LRPS-GUI-2025-9199089

03/09/2025

UNITED NATIONS CHILDREN’S FUND (UNICEF) en Guinée lance une demande de proposition pour sélectionner des entreprises qualifiées pour l’exécution des travaux de génie civil en 05 lots au siège de l’ANSS (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) dont les travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l’ANSS dans la commune de Matam.

IMPORTANT – INFORMATION ESSENTIELLE

Lieu et Adresse exacte où les offres doivent être déposées :

Les offres seront envoyées par courriel à l’adresse électronique suivante :

UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org;

Avec objet :

UNICEF –LRPS-GUI-2025-9199089 « Travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l’ANSS »

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 26 septembre 2025 à 12 heures 00.

Toutes les offres reçues après la date et heures indiquées ou envoyées à toute autre adresse, seront rejetées.

Monnaie de soumission : GNF

Terme de paiement : dans les 30 jours après réception de la facture.

Cette demande de proposition est ouverte.

Il est important de lire toutes les dispositions de la demande de proposition, pour assurer la meilleure compréhension des conditions requises par l'UNICEF et pouvoir présenter une proposition en conformité et complète avec TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES. Notez qu’à défaut d’être en conformité, toute proposition sera invalidée.

Cette demande de proposition a été préparée par :

Anne Marie Zogbelemou
Supply Assistant
azogbelemou@unicef.org



02/09/2025

LRPS-GUI-2025-9199089

Laurent Badaut
Supply Specialist
lbadaut@unicef.org



03/09/2025

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Formalités à respecter

Instructions aux Soumissionnaires	Exigences Particulières
Lieu et Adresse exacte où les offres doivent être déposées.	Les offres seront envoyées par courriel à l'adresse électronique suivante : UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org ; Appel d'Offre UNICEF-LRPS-GUI-2025-9199089 « Travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l'ANSS ». Toute offre envoyée à une autre adresse électronique différente de celle indiquée sera considérée invalide .
Date et heure limite de soumission des offres.	Au plus tard le vendredi 26 septembre 2025 à 12 heures 00.
Ouverture publique des plis et procès-verbal.	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui L'UNICEF établira le procès-verbal de l'ouverture des offres reçues en présence d'un comité impliqué dans le processus d'achat.
Demande d'information complémentaire.	Toute demande de clarification ou d'information concernant cette AO devra être adressée par écrit 05 jours ouvrables avant la date du 26 septembre 2025 à 12h00 (heure de Conakry) . Adresse e-mail : UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org ; Le Bureau de l'UNICEF répondra par mail à toute demande d'éclaircissements qu'il aura reçue relative au dossier d'AO jusqu'au 19 septembre 2025 .
Conformité des offres.	Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences de la présente AO sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour l'UNICEF.
Soumission des offres.	<input checked="" type="checkbox"/> Les propositions techniques et offres financières en fichiers électroniques devront être soumises à l'adresse électronique ci-dessous : Adresse : UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org ;

	<p>Objet : Appel d'Offre UNICEF-LRPS-GUI-2025-9199089 « Travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l'ANSS »</p> <p>AUCUNE INFORMATION SUR LES PRIX NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE.</p> <p>En cas de non-respect de ces instructions, Le Bureau de l'UNICEF en GUINEE ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément et donc éliminée.</p>
<p>Contenu de l'offre.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> L'offre technique sera composée d'un dossier administratif et d'une proposition technique.</p> <p>Le dossier administratif est constitué des documents suivants pour les entreprises basées en Guinée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Certificat d'immatriculation au registre du Commerce 2- Une copie du Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF) 3- Attestation de Régularité Fiscale (ARF) 4- Certificat de non-faillite 5- Attestation de régularité de la CNSS 6- Références bancaires (RIB) 7- Numéro d'inscription UNGM 8- Bilans financiers des deux dernières années (sauf pour les fournisseurs de moins de deux ans). <p>L'absence de l'un ou plusieurs des documents ci-dessus pourra entraîner le rejet automatique de l'offre.</p> <p>La proposition technique comprenant les détails énumérés à la section " Processus et méthodes d'évaluation" dans la partie des TdRs ci-dessous.</p> <p>L'offre technique ne doit pas contenir d'informations sur les prix proposés pour la prestation. Toute information financière retrouvée dans une offre technique / administrative entrainera automatiquement son rejet.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cette soumission contiendra aussi les TABLEAUX DES COTATIONS en Annexe dûment remplis et signés (Fichier au format PDF).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le soumissionnaire doit fournir assez d'informations en réponse à chaque section de cette AO afin que les équipes d'évaluation de l'UNICEF puissent faire une évaluation correcte et juste de la structure et de sa capacité.</p> <p>Il est possible d'inclure séparément tout détail complémentaire si jugé nécessaire par le soumissionnaire.</p>

<p>Nombre de copies de la soumission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une proposition technique - Une proposition financière <p>Ces propositions devront être envoyées dans 2 courriels électronique différents avec référence :</p> <p>Appel d’Offre UNICEF –LRPS-GUI-2025-9199089 « Travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l’ANSS ».</p>
<p>Modifications des offres.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune offre ne peut être modifiée après la date et l’heure fixées pour la remise des offres. <p>Avant l’ouverture des offres, les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre après notification écrite reçue par l’UNICEF. Le courriel de retrait/modification devra indiquer UNICEF –LRPS-GUI-2025-9199089 « Travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l’ANSS » et être adressé à l’adresse l’électronique :</p> <p>UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org;</p> <p>Le courriel devra aussi indiquer en objet la mention « MODIFICATION » ou « RETRAIT ».</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Une négligence de la part du soumissionnaire ne lui confère aucun droit pour le retrait de l’offre après l’ouverture. 3. L’UNICEF se réserve le droit d’écarter toute offre présentant des effacements, ratures, surcharges, mentions complémentaires ou modifications portées principalement sur les textes originaux de l’ensemble des documents de l’AO.
<p>Erreur dans l’offre et correction.</p>	<p>Il est attendu que les soumissionnaires examinent soigneusement leurs offres et toutes les instructions concernant la prestation ou l’offre et de s’assurer que les montants sont corrects.</p>
<p>Eclaircissements à apporter aux offres.</p>	<p>La demande d’éclaircissements sur une offre et la réponse qui lui est apportée seront formulées par courriel lors de la phase d’évaluation des offres et aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n’est recherché, sauf si cela est nécessaire pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par l’UNICEF lors de l’évaluation des soumissions.</p>

Droits de l'UNICEF.	L'UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, quelle qu'elle soit. L'UNICEF se réserve le droit d'annuler la procédure de AO et d'écartier toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution des marchés, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision. L'UNICEF ne pourra pas être tenu responsable des dépenses que les soumissionnaires auront engagées pour préparer leurs réponses à l'AO.
Propriété de l'UNICEF.	Pour cet AO, les demandes d'informations supplémentaires ainsi que les réponses et les offres envoyées sont considérées la propriété d'UNICEF.
Langue de l'offre.	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre : N/A Soumissionner dans toute autre langue que celles indiquées dans l'AO annulera l'offre soumise.
Devise de l'offre.	<input checked="" type="checkbox"/> Francs Guinéens (GNF) <input type="checkbox"/> Autre : N/A Soumissionner dans toute autre devise que celles indiquées dans l'AO annulera l'offre soumise.
Durée de la validité des offres de prix à compter de la date de soumission.	<input checked="" type="checkbox"/> 120 jours Dans des circonstances exceptionnelles, l'UNICEF pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de l'offre de prix au-delà de ce qui est indiqué dans ce document (AO). Le soumissionnaire devra alors confirmer par écrit la prorogation sans pour autant apporter des modifications sur l'offre des prix.
Sites de téléchargement du DAO.	Le document d'appel d'offre est téléchargeable sur les sites : http:// www.jaoguinee.com ; http://guineenews.org ; http://www.ledjely.com ; https://www.africaguinee.com ; https://ungm.com ; Il peut être récupéré également en envoyant un courrier à UNICEF sur l'adresse électronique : UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org ;

FORMULAIRE D'OFFRE

Le **FORMULAIRE D'OFFRE** doit être rempli, signé et renvoyé à l'UNICEF. Pour être valide, la proposition doit être constituée du présent formulaire accompagné de :

- **Les copies des pièces qui constituent la proposition technique.**
- **Les copies pour la proposition financière.**

L'offre doit être faite suivant les instructions contenues dans cette demande de proposition. Elle est constituée des documents listés ci-dessus, il est inutile de renvoyer le texte de la demande de proposition.

TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT

Tout contrat résultant de cette Demande de Proposition contiendra les Conditions Générales de l'UNICEF (Section C de ce document) ainsi que tout autre Terme et Condition spécifique détaillé dans cette Demande de Proposition.

Le Soussigné, ayant lu les Conditions Générales et Particulières de la Demande de Proposition numéro **UNICEF –LRPS-GUI-2025-9199089** « Travaux de rénovation et de construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l'ANSS »

Signature et cachet : _____

Date : _____

Nom et Titre : _____

Société : _____

Adresse Postale : _____

Tel/Cell Nos : _____

E-mail: _____

Validité de la Proposition : 120 jours

Devise de la Proposition : **Francs Guinéens (GNF)**

Veillez préciser après avoir pris connaissance des Termes de Paiement du Système des Nations Unies énoncés dans ce document, quelle est la remise proposée en fonction du délai de paiement :

10 Days 3.0%

15 Days 2.5%

20 Days 2.0%

30 Days Net

A.1 Avance:

Non-Applicable.

A.2 Evaluation des Propositions

Les offres seront évaluées par une commission composée de membres de l'UNICEF et possiblement d'expertise externe à l'UNICEF. Les décisions de la commission seront prises sur la base des critères édictés dans cette demande de proposition et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure.

1- Evaluation technique

L'évaluation technique repose sur la proposition technique fournis par le soumissionnaire.

Critères d'Evaluation Technique des offres (**Voir le tableau d'évaluation technique en annexe ci-dessous**).

Pour que la proposition soit considérée comme techniquement valable, le soumissionnaire doit atteindre un score minimum de **70 points sur 100** de la note technique. Les propositions qui ne répondent pas à la note minimale seront considérées comme techniquement non conformes et ne seront pas prises en considération. En outre, la clarté et l'exhaustivité de la présentation seront prises en compte dans l'évaluation.

Le soumissionnaire devra fournir suffisamment d'informations dans la proposition visant à démontrer la conformité avec l'exigence fixée dans chaque section de la présente demande en **annexe (termes de référence)**. La proposition doit inclure au minimum :

- a) Conformité administrative de l'offre.
- b) Fiche de renseignements dûment complétée et signée.
- c) Savoir-faire diversifié et expériences spécifiques.
- d) Efficience de la gestion et de l'organisation.
- e) Capacité à mobiliser des ressources humaines et matériels, techniques et scientifiques.
- f) Information pertinente sur l'expertise et la capacité du soumissionnaire (la structure contractante et partenaires éventuels).
- g) Des copies de:
 - Numéro d'Immatriculation Fiscale (datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres).
 - Attestation de situation fiscale / Quitus (datée de moins de 21 jours avant la date de dépôt des offres).
 - RCCM (en cours de validité).
 - Etats financiers certifiés.
 - Extraits de relevés de comptes des 6 derniers mois.
 - Copies de contrats antérieurs.
- h) Détails de l'équipe proposée (CVs des personnes affectées à la gestion du contrat à joindre).
- i) Liste des clients actuels et passés durant les 5 dernières années, avec un accent particulier sur les agences des Nations Unies et les ONGs Internationales.
- j) Toute autre documentation jugée pertinente par le Soumissionnaire pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité.

2. **Proposition financière** : La structure des prix (**Voir Annexe**).

Le devis financier doit être **cacheté** et envoyé séparément. Il doit être préparé en se conformant strictement aux formats fournis ci-dessus de la présente demande de proposition.
Le coût doit être exhaustif et fixe pour toute la durée du contrat.

2- Evaluation combinée:

Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 1:

$$S = (St \times T\%) + (Sf \times P\%)$$

L'attribution se fera sur la base 70/30. Ainsi, les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition Technique = 70
Proposition financière = 30

Selon les règles et procédures de l'UNICEF, aucun paiement en avance ne sera fait sauf pour des cas exceptionnels. Au cas où l'UNICEF accorde une avance, le fournisseur a **l'obligation de présenter une garantie bancaire.**

Le paiement pour le service rendu interviendra dans les 30 jours ouvrables à partir de la date de dépôt de la facture suivant la certification des livrables.

Liste récapitulative des Annexes :

ANNEXE 1 : Critères d'évaluation

- Le cadre pour faire une évaluation technique des offres techniques. Ces critères ne feront pas objet de modification au cours de l'évaluation.

ANNEXE 2 : Répartition des lots

- Lot 1 : Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés caillebotis et des racks ;
- Lot 2 : Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc ;
- Lot 3 : Réhabilitation du 1er étage en bureaux ;
- Lot 4 : Retouche générale de peinture ;
- Lot 5 : Réhabilitation de l'espace des générateurs.

ANNEXE 3 : DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS (DQE)

- Lot 1 : Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés caillebotis et des racks ;
- Lot 2 : Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc ;
- Lot 3 : Réhabilitation du 1er étage en bureaux ;
- Lot 4 : Retouche générale de peinture ;

- Lot 5 : Réhabilitation de l'espace des générateurs

ANNEXES 4 : LES PLANS

Ces annexes sont constituées des documents suivants et font partie prenante du dossier d'appel d'offre :

- Critères d'évaluation technique des offres.
- Répartition des lots
- Devis quantitatif et estimatif (DQE).
- Les plans.

Les Soumissionnaires devront se conformer strictement aux formats fournis en annexes.

La version électronique du DAO et Tableau des cotations, et des Plans pourront être envoyés à tout fournisseur qui la sollicite par courriel à l'adresse :

UNICEFGuinea-Bidding@unicef.org;

Après l'ouverture des offres financières retenues, il sera demandé aux soumissionnaires une copie électronique du tableau de cotation afin de faciliter la saisie des informations.

A.3 Condition particulière

Non Applicable.

A.4 Attribution du Marché

Les offres sont ensuite évaluées et comparées par le Comité de Révision des Contrats d'UNICEF Guinée (CRC).

Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé se verra attribuer le marché.

A.5 Corruption ou manœuvres frauduleuses

S'il existe des raisons irréfutables portant à croire que l'Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché, UNICEF Guinée peut, quinze (15) jours après le lui avoir notifié, résilier le Contrat et les dispositions des paragraphes ci-après sont applicables de plein droit.

Aux fins de ce paragraphe, les termes ci-après sont définis comme suit :

- (i) Est coupable de "**corruption**" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un staff de l'UNICEF Guinée au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des "**manœuvres frauduleuses**" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable à UNICEF Guinée. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Soumissionnaires (avant ou après la remise de la Proposition) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui

résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver UNICEF Guinée des avantages de cette dernière.

UNICEF Guinée rejettera une proposition d'attribution s'il est avéré que l'Attributaire proposé est coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses pour l'attribution de ce Marché.

UNICEF Guinée exclura une entreprise indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution de Marchés sous sa responsabilité, s'il est établi à un moment quelconque, que cette Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un Marché sous sa responsabilité.

A.6 Négociation.

Les soumissionnaires répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF seront conviés à une réunion afin de spécifier les fournitures, moyens et services qui seront contractés.

A.7 Adjudication de la demande de proposition.

La soumission répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés, conformes avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total de points (propositions technique et financière) le plus élevé.

A.8 Annulation de l'adjudication

Au cas où l'adjudicataire manquerait de présenter la documentation requise suite à l'évaluation de sa proposition et/ou de signer le contrat dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires suivant la notification officielle d'adjudication, cette adjudication pourra être annulée sans aucun droit de recours de la part de l'Adjudicataire.

Dans ce cas, l'UNICEF pourra adjuger le contrat au soumissionnaire le mieux disant ou pourra lancer une nouvelle Demande de Propositions.

B) TERMES DE REFERENCE

A- GENERALITE

Le présent Appel d'Offres a pour objet la rénovation et construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l'ANSS dans la commune de Matam en cinq (5) lots.

1- Description Générale

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières se rapporte à l'étude de la **rénovation et construction des locaux devant abriter les chambres froides sis au siège de l'ANSS dans la commune de Matam.**

Le projet prévoit la réhabilitation du rez-de-chaussée d'un bâtiment R+3 en forme de U abritant les locaux de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire. Il comprend sans que cela ne soit limitatif les travaux suivants :

LOT 1.	Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés caillebotis et des racks
1.1	Frais généraux
1.2	Revêtement du sol en chape bouchardé et peinture acrysol sur toute la surface et crépissage sous-plancher de la dalle
1.3	Crépissage sous-plancher de la dalle
1.4	Exécution d'un planché en caillebotis avec des supports et escaliers en profilés métalliques
1.5	Exécution des racks de rangement en structures métalliques de dimension 450x300x80
1.6	Traitement des surfaces des murs et travaux de peintures
Lot 2.	Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc
2.1	Frais généraux
2.2	Dépose de la toiture existante y compris toutes sujétions
2.3	Exécution de la charpente en structure métallique y compris toutes sujétions
2.4	Couverture en tôles bacs alu-zinc e=6/10ème y compris toutes sujétions
2.5	Remise en état des réseaux d'alimentation et d'évacuation du bâtiment (tuyauterie et sanitaire)
Lot 3.	Réhabilitation du 1er étage en bureaux
3.1	Frais généraux
3.2	Cloisonnement en panneaux des bureaux

3.3	Installations électriques des bureaux et climatisations
3.4	Climatiseurs 12 000 BTU
3.5	Traitement des surfaces des murs et travaux de peinture intérieure des murs et plafond
Lot 4.	Retouche générale de peinture
4.1	Frais généraux
4.2	Corrections des tuyauteries pour l'étanchéité des murs
4.3	Traitement des surfaces des murs (fissures et masticage)
4.4	Peinture extérieure de tout le bâtiment
Lot 5.	Réhabilitation de l'espace des générateurs
5.1	Frais généraux
5.2	Construction d'abris pour générateur en structure métallique y compris les grilles d'aération et toutes sujétions

2- Répartition des travaux

L'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages seront exécutés en Entreprise Générale et comprendront toutes les spécialités des devis quantitatif et estimatif.

3- Vérification-Responsabilité

Avant toute exécution, l'adjudicataire devra procéder à la vérification des côtes de tous les plans et dessins qui lui seront remis.

Il signalera avant toute exécution au maître d'ouvrage les erreurs ou omissions.

L'entrepreneur sera responsable des erreurs ainsi que des modifications qui entraîneraient pour lui l'oubli ou l'inobservation de cette clause.

4-L'implantation et l'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés suivant les plans et sous la responsabilité de l'entrepreneur.

La protection et l'aménagement des accès de passage des véhicules du chantier sont à la charge de l'entreprise. Elle ne pourra demander aucune plus-value pour supplément d'aménagement.

B- DESCRIPTION TECHNIQUE DES TRAVAUX

La réalisation des travaux est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs réglementaires, techniques et technologiques en vigueur en République de Guinée.

1- Installation et replis de chantier

Ces travaux consistent au nettoyage et évacuation des gravats vers la décharge publique, l'installation des locaux provisoires du chantier.

A la fin des travaux, l'entreprise procédera au démantèlement des ouvrages provisoires, nettoyage de tout le chantier et évacuation des gravats y compris toutes suggestions.

2- Les déposes et démolitions

Ces travaux comprennent :

- la dépose des cloisons en panneaux ;
- la dépose et démolition de toutes les baies (portes et fenêtres) à remplacer ou à créer ;
- la démolition et dépose de toute la plomberie (installation et équipements sanitaires) ;
- la dépose de toute l'électricité (installation et équipements) ainsi que toutes suggestions.

3- La maçonnerie en mur, béton et béton armé :

N/A

4- Charpente et couverture :

Les travaux de charpente et couverture la reprise de la toiture de la zone abritant les générateurs et éventuellement pour le bâtiment.

5- Revêtements

Les travaux de revêtement de tout le sol en mortier de ciment (chape bouchardée) et peinture acrysol pour garantir la protection aux produits chimiques.

6- Plomberie- sanitaires

a) Les travaux concernent la fourniture, la pose de la tuyauterie en PVC, le raccordement des canalisations sur les réseaux d'alimentation en eau potable et d'évacuation EU-EV en PVC assainissement.

Le raccordement des regards à la fosse septique et au puisard se fera avec une pente minimale de 3%.

La fourniture et la pose des appareils sanitaires en porcelaine vitrifiée blanche porcher ou similaire avec accessoires.

b) Château d'eau : Réfection de l'étanchéité des cuves d'eau métalliques et révision des alimentations.

c) Fosse septique : Curage des fosses septiques existante.

7- Peintures

Les travaux de peinture comprennent :

- la fourniture et la mise en œuvre de la peinture selon les règles de l'art ;
- les travaux préparatoires avant la mise en œuvre sont : le ponçage, l'égrenage, le brossage, et l'époussetage des surfaces, le dégraissage, etc....

Il est prévu:

- Une (1) couche d'impression aux mastics (Enduit-CIM) ;
- Deux (2) Couches de peinture vinylique lavable pour les murs intérieurs ;
- Deux (2) Couches de peinture tyrolien couleur sur maçonnerie extérieur ;
- Deux (2) Couches de peinture vernis sur menuiserie bois ;
- Deux (2) Couches de peinture antirouille pour les menuiseries métalliques.

1- NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX

Agrégats

Les sables, gravillons et cailloux pour mortier et béton, auront une dimension d'éléments telle que :

- . Les mortiers et bétons ordinaires seront pleins avec les dosages proposés ci-après,
- . La résistance à 28 jours sera supérieure au minimum imposé,
- . La mise en œuvre sera facile, en particulier pour les éléments en B.A. très ferrailés.

Ils seront conformes aux normes et prescriptions du chapitre II du Cahier des Charges de Maçonnerie B.A - D.T.U. n° 20.

a) Sables:

Les sables seront exclusivement des sables de rivière ou exempts de toutes particules étrangères et, en particulier, de mottes de vase. Ils répondront aux prescriptions de la norme NF 18 304.

Une installation de criblage devra être mise en place par les soins de l'entrepreneur pour tous les ouvrages en béton armé.

Dimensions :

- Pour mortier et béton : $d = 0.80 \text{ mm}$ $D = 5 \text{ mm}$
- Pour enduits : $d = 0.80 \text{ mm}$ $D = 1.25 \text{ mm}$
- Pour sous-couches : $d = 0.31 \text{ mm}$ pour finition
- Pour béton de propreté : $d = 0.80 \text{ mm}$ $D = 15 \text{ mm}$

Le sable, pour béton armé, devra contenir au moins 15% et au plus 35% du poids de sable fin (élément 0.008/0.63) si le sable approvisionné est dépourvu d'éléments fins, il y aura lieu de corriger sa composition au moyen de sable d'appoint.

b) Gravillons:

On utilisera des graviers latéritiques bien calibrés et propres. Ils seront moyens et durs.

Les gravillons devront être débarrassés de toutes impuretés (argiles, vase, limon, etc...), le pourcentage en poids des impuretés devant être obligatoirement inférieur à 2 % du poids de l'agrégat.

- Densité apparente : 1.40
- $d = 15 \text{ mm}$ - $D = 25 \text{ mm}$.

Dans le cas des ouvrages de dimensions supérieures
 $d = 80 \text{ mm}$ - (modules pratiques 43/45).

Une analyse granulométrique des différents agrégats sera exécutée par l'entreprise et servira de référence au contrôle de l'uniformité des livraisons.

Liants hydrauliques

Le liant hydraulique utilisé pour la construction des ouvrages, sera le suivant :

Ciment CPA 42,5 norme pour les ouvrages de superstructure non enterrés.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que la nature et la qualité des liants hydrauliques devra être constante durant toute l'exécution des bâtiments et que les classes utilisées ne pourront être modifiées durant l'exécution des ouvrages.

L'entreprise ne pourra, en aucun cas, prétendre à un allongement de délais quelconque pour des raisons d'approvisionnement ou toute autre raison

Aciers

. *Acier pour bétons :*

Les aciers pour bétons seront conformes aux prescriptions des normes NF A35 015 à NF A 35 022. La marque et le type des aciers seront soumis à l'agrément du Maître d'ouvrage. Il ne pourra en être changé sans l'accord de celui-ci.

. *Caractéristique des aciers à haute adhérence (HA)*

. Limite élastique à 0,2% d'allongement résiduel : $\geq 4000\text{kgf par cm}^2$

. Allongement de rupture $\geq 14\%$.

. Essais de pilage faits à froid sur éprouvette brute sur mandrin d'un diamètre égal à 5 fois celui de la barre. Un angle de 180° devra être atteint sans qu'il ne se produise de déchirure.

. Les aciers devront satisfaire aux essais normalisés de pilage à froid.

Il sera utilisé les aciers HA 12 comme armature principale pour tous les ouvrages

Eau de gâchage

Les eaux de gâchage ne contiendront aucun produit pouvant affecter la prise normale de béton. Il sera procédé à une ou plusieurs analyses avant et pendant les travaux.

Dosage des bétons

Les compositions à employer seront celles à minimum de sable assurant :

. Un béton plein

. Une résistance à 7 et 28 jours, égale ou supérieure à celle exigée ci-dessous,

. Une mise en place facile

Les dosages seront proposés par l'entrepreneur, compte tenu des agrégats de base et des liants hydrauliques utilisés.

Il soumettra ces dosages avec des études de granulométrie au consultant et bureau de contrôle qui pourront demander toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires.

En cas de modification de provenance de matériaux en cours de travaux, en accord avec l'Ingénieur, il devra être procédé à une nouvelle étude complète de granulométrie à soumettre à son agrément.

Les dosages préciseront les quantités de gravillons, de sable et de liant nécessaire à l'obtention des résistances :

- contrainte de compression à obtenir aux essais d'écrasement à 28 jours : 25 Mpa

- contrainte de traction à obtenir aux essais de flexion à 28 jours 2,1 Mpa

Confection des bétons

La confection des bétons et mortiers sera effectuée par malaxage dans les appareils mécaniques comportant un dispositif de contrôle pondéral des quantités de ciment et granulats nécessaires à chaque gâché, et un dispositif de contrôle de la qualité d'eau introduite.

Les produits obtenus devront être parfaitement homogènes et présenter des granulats parfaitement enrobés de liant. La durée de malaxage étant suffisante pour obtenir le résultat voulu.

Il ne sera incorporé que la quantité d'eau strictement nécessaire pour donner au béton la consistance nécessaire pour l'exécution de travaux.

Mise en place des bétons ordinaires et armés

Elle sera effectuée par :

. Vibration pour tous les ouvrages en béton armé. Toutes les précautions nécessaires seront prises dès le coulage du béton pour assurer la bonne conservation.

Fabrication des coffrages

Coffrages et boisages :

Le choix des matériaux de coffrage sera fait par l'entrepreneur en fonction de l'obligation de résultats ci-dessous définie.

Les supports seront livrés au cours d'une pré réception. En cas de non-respect de tolérances indiquées ci-après pour chaque état de surface, les travaux de reprise (affleurage, meulage, ragréage, chape de nivellement.....) incomberont à l'Entreprise adjudicataire

Les coffrages sont classés suivant l'aspect de leurs surfaces :

- Coffrage de type P.E. (parement élémentaire), ou coffrage non soigné :

Aucune contrainte autre que celle défini par les normes et règlements ne régit

Ce type de coffrage. Il ne sera utilisé que pour les ouvrages enterrés ne recevant

Aucun traitement de surface ;

Etat de surface des éléments :

. Aspect rugueux

. Balèvres affleurées

. Repiquage grossier

. Arêtes et cueillies tirées grossièrement.

- Coffrage de type P.C.E. (parement courant destiné à être enduit)

Le parement doit être du type courant. Lorsque la surface est lisse ou insuffisamment rugueuse, il est procédé à piquage ou à un bouchardage suivi d'un nettoyage ou encore à l'application d'une couche adhésive à base de produits reconnus aptes à améliorer l'adhérence et compatible avec la nature du support.

Joints de dilatation :

Le coffrage des joints de dilatation sera constitué par un matériau léger et ductile (laine minérale comprimée) à l'exclusion de polystyrène expansé.

L'isorel mou sera proscrit.

Le calfeutrement des joints sera réalisé par :

- Soit un mastic élastomère d'une catégorie adaptée à la variation dimensionnelle du joint.
- Soit une garniture préfabriquée à base de caoutchouc spécial de chlorure de polyvinyle, de mélange de caoutchouc et résines sur accord Maître d'ouvrage.

RECOMMANDATIONS :

Avant toute exécution, l'entrepreneur est tenu de procéder à la vérification de tous les plans et dessins qui lui seront donnés et reste responsable de leur mise en œuvre.

Avant toute mise en œuvre, l'entrepreneur doit en cas d'erreurs ou omissions constatées, se référer au superviseur du maître d'ouvrage avant toute modification.

Entrepreneur pourra toujours présenter autant de variantes qu'il jugera nécessaires et qui n'auront pas d'effets négatifs sur la qualité et l'esthétique du projet. Cependant, avant la remise de l'offre il est censé de signaler toutes ses remarques et sujétions au maître d'ouvrage, auprès de qui il obtiendra toutes les informations complémentaires sur le projet. A cet effet, il sera responsable de

toutes les défaillances, erreurs et modifications qui occasionneraient le non-respect des présentes prescriptions techniques.

L'entrepreneur devra se conformer à toutes les normes techniques en matière de construction édictées par les textes légaux en vigueur en République de Guinée. Il devra également prendre connaissance de toutes les prescriptions particulières des travaux.

DUREE DES TRAVAUX PAR LOT

- Lot 1 : Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés caillebotis et des racks : 2 mois
- Lot 2 : Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc : 2 mois
- Lot 3 : Réhabilitation du 1er étage en bureaux : 1 mois
- Lot 4 : Retouche générale de peinture : 1 mois
- Lot 5 : Réhabilitation de l'espace des générateurs : 1 mois

1. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cet appel d'offres, les responsabilités sont définies comme suit :

- Le Maitre d'ouvrage est Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance en Guinée UNICEF – Guinée (ci-après désigné « **Maitre d'ouvrage** »).
- Le Maitre d'œuvre, chargé du suivi et du contrôle de l'exécution des travaux est le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique à travers le SNIEM (Service National des Infrastructures et Equipements Médicaux) et toute autre entité désignée par l'MAÎTRE D'OUVRAGE. (Ci-après désigné le **Maitre d'Œuvre**).

Le soumissionnaire est la personne morale qui sollicite le contrat de réalisation des travaux (ci-après désigné « le soumissionnaire » ou « **Entreprise** »).

2. VISITE DE TERRAIN :

La visite de terrain est fortement recommandée. Le Soumissionnaire, sous sa propre responsabilité et à ses propres risques et frais, doit visiter les sites des travaux pour réunir toutes les informations nécessaires à la préparation de son offre et à l'exécution des travaux. Elles seront sanctionnées par une **Attestation de Visite de Site** délivrée par le représentant du Maitre d'ouvrage au représentant de l'entreprise.

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES :

Pour que leurs offres soient considérées, les soumissionnaires devront :

3.1 Être éligibles sur le plan administratif :

Le soumissionnaire présentera un profil de l'entreprise y inclus une copie des documents originaux de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise.

3.2 Être en mesure de mobiliser les ressources humaines et matérielles requises à l'exécution du marché :

Le soumissionnaire apportera la preuve qu'il dispose de personnel technique et d'encadrement dont les qualifications et les expériences sont compatibles avec les travaux à exécuter et la méthodologie proposée y inclus : i) Organigramme de l'entreprise ; ii) Liste du personnel permanent de l'entreprise; iii) Organigramme de l'équipe qui sera mobilisée dans le cadre de l'exécution de ce contrat ; iv) Liste du personnel d'encadrement et qualifié proposé pour chacun des postes (en faisant la distinction entre personnel permanent et intérimaire); v) CV actualisé du personnel proposé, signé par le titulaire.

Pour le présent appel d'offre, le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à mobiliser un personnel ayant au minimum les compétences suivantes :

Conducteur Principal des Travaux : Un ingénieur Génie Civil ou Génie rural ; Il doit avoir au moins cinq (05) années d'expérience et avoir dirigé au moins trois (3) projets similaires ; Il doit connaître les techniques utilisées et les normes de construction en vigueur ; Il doit être un bon organisateur et un bon gestionnaire de chantier et avoir toutes les qualités nécessaires à la bonne marche des travaux. Le curriculum vitae joint à l'Offre devra décrire en détail son expérience.

Un superviseur des travaux : Le superviseur des travaux ou Chef de chantier sera responsable des opérations sur le terrain. Il sera un technicien Génie Civil ou équivalent et devra avoir une expérience de Trois (3) ans dans le domaine du BTP. Il aura une référence, participé à un ou plusieurs projets similaires. Le curriculum vitae sera joint à la proposition.

Personnel de mise en œuvre : L'Entrepreneur devra disposer, en nombre suffisant, du personnel qualifié de mise en œuvre (Chef maçon, Chef menuisier/coffreur, Chef ferrailleur, opérateurs d'engins, etc.) Et disposé à effectuer les travaux conformément aux prescriptions techniques.

Le soumissionnaire spécifiera le matériel roulant, les équipements et le matériel qui seront mobilisés dans le cadre de ces travaux, en adéquation avec la méthodologie proposée : i) Liste détaillées des équipements (spécifiant le matériel qui est propriété du soumissionnaire et le matériel qui sera loué), ii) Preuve de propriété du matériel appartenant au soumissionnaire. Pour le présent appel d'offre, le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à mobiliser au minimum les matériels et équipements nécessaires aux travaux :

- ❖ Les échafaudages
- ❖ Véhicule de liaison
- ❖ Un camion pour le transport des matériaux lourds ;
- ❖ Du matériel divers (vibreurs, brouettes, pelles, pioches, seaux de chantier, etc.)
- ❖ Ensemble d'instruments métriques et de nivellement ainsi que les petits outillages de chantier.
- ❖ Tout autre engin nécessaire pour les travaux

4. MODALITES DE PAIEMENT :

Les travaux seront payés sur la base de décompte de travaux finis et réceptionnés partiellement. Les paiements se feront selon les tranches définies dans les conditions de paiements définis dans le tableau ci-dessous. UNICEF n'accorde pas d'avance.

Le taux d'exécution des travaux sera calculé uniquement à partir du nombre de lot effectivement achevés et ayant fait l'objet d'une réception technique sanctionnée par un PV approuvé par les services techniques, le bureau d'études, de l'UNICEF et l'entreprise d'exécution.

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera soumis à :

- ✓ Une évaluation préliminaire (évaluation de la recevabilité des offres)
- ✓ Une Evaluation technique (évaluation des offres techniques)
- ✓ Une Evaluation financière (évaluation des offres financières)

a. Evaluation préliminaire (recevabilité des offres)

Pour être recevables, les offres doivent passer l'étape de l'évaluation préliminaire sur la base de Critères administratifs

b. Evaluation technique des offres

Le comité d'évaluation examinera les dossiers recevables au moyen des critères et du système de points ci-dessous en rapport avec les informations demandées. Pour être admises à l'évaluation technique, les offres doivent avoir passé avec succès, l'étape de l'Evaluation Préliminaire. Elles seront soumises à l'analyse technique selon les critères ci-dessous :

N°	Critères d'évaluation technique des offres	Notes
1	<p>Expérience de l'entreprise dans l'exécution de marché similaire (Confection de mezzanine pour Entrepôts, Rénovation ou construction de bâtiments, Aménagement de bureaux, Confection ou remplacement de toiture, autres travaux de génie civil) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrats + Attestations de bonne fin d'exécution de construction ou rénovation de bâtiments, confection de mezzanine : 20 points (7 points par contrat et 20 pour 3 contrats et plus). ✓ Contrats d'autres travaux de génie civil (Plomberie, construction local groupe électrogène etc...) : 10 points (3 points/contrat et 10 points pour 3 contrats et plus). 	30
2	Qualification du responsable de l'entreprise : profil et expérience :	10

	<ul style="list-style-type: none"> • Bac + 4 en Génie Civil, Génie Rural, Management, Gestion des Ressources Humaines, Gestion des Entreprises etc... avec 5 ans d'expérience et plus en majorité dans de travaux de Génie Civil (Cf. CV) : 10 points • Même profil avec expérience comprise entre 3 et 4 ans : 8 points • Même profil avec expérience comprise entre 2 et 3 ans : 5 points • Même profil avec moins de 2 ans d'expérience : 0 	
3	<p>Qualification du personnel clé (chef d'équipe et/ou conducteur des travaux) : profil et expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bac + 4 en Génie Civil ou Génie Rural et 5 ans d'expérience et plus dans de travaux de Génie Civil (Cf. CV) : 10 points • Même profil avec expérience comprise entre 3 et 4 ans : 8 points • Même profil avec expérience comprise entre 2 et 3 ans : 5 points • Même profil avec moins de 5 ans d'expérience : 0 <p>Qualification des chefs d'ouvriers qualifiés notamment le maçon, le ferrailleur, le plombier et le menuisier de coffrage) : 10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme et 5 ans d'expérience et plus : 2.5 points par corps de métier • Diplôme et moins de 5 ans d'expérience : 0 point • Sans diplôme et 10 ans d'expérience et plus : 2.5 points par corps de métier • Sans diplôme et expérience entre 5 et 10 ans : 1.5 point par corps de métier • Sans diplôme et moins de 5 ans d'expérience : 0 point 	20
4	Cohérence et pertinence du planning des travaux	5
5	Attestation de Visite des sites	10
6	Mécanisme de gestion de la santé, sécurité et Environnement sur le site.	5
7	<p>Capacité et stabilité financière de l'Entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pièces bancaires attestant que le soumissionnaire dispose de liquidité ou de facilités lui permettant de préfinancer au minimum 30% des travaux : 10 points. ✓ Bilan financier des 3 dernières années de l'entreprise : 10 points (5 points pour trésorerie annuelle égale ou supérieure à 700 millions GNF ; 3 points pour trésorerie annuelle comprise entre 400 et 700 millions GNF et 0 points pour une trésorerie inférieure à 400 000 000 GNF) 	20
	TOTAL	100

Une offre est déclarée techniquement valable et considérée pour l'analyse financière que si elle obtient une note minimale de 70 points sur 100 à l'issue de l'évaluation technique.

Seules les offres financières des soumissionnaires déclarés techniquement valables seront ouvertes.

La note Financière sera calculée comme suit :

- ✓ L'évaluation Financière est notée sur 100 points. Ils seront attribués à l'offre financière la moins-disante parmi les entreprises qui auront obtenu 70 points et plus dans l'analyse technique.
- ✓ Les notes financières respectives des autres soumissionnaires seront calculées comme suit :

$$\frac{100 \times (\text{montant de l'offre financière la moins - disante})}{(\text{Montant de l'offre financière du soumissionnaire évalué})}$$

c. Evaluation Finale

L'évaluation finale est faite en utilisant la méthode combinée à raison d'une pondération de 60% pour l'offre technique (Nt¹) et 40% pour l'offre financière (Nf²)

Soit Evaluation Finale = Nt x 70% + Nf x 40%

ANNEXES

ANNEXE 1 : Critères d'évaluation

N°	Critères d'évaluation technique des offres	Notes
1	<p>Expérience de l'entreprise dans l'exécution de marché similaire (Confection de mezzanine pour Entrepôts, Rénovation ou construction de bâtiments, Aménagement de bureaux, Confection ou remplacement de toiture, autres travaux de génie civil) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrats + Attestations de bonne fin d'exécution de construction ou rénovation de bâtiments, confection de mezzanine : 20 points (7 points par contrat et 20 pour 3 contrats et plus). ✓ Contrats d'autres travaux de génie civil (Plomberie, construction local groupe électrogène etc...) : 10 points (3 points/contrat et 10 points pour 3 contrats et plus). 	30
2	Qualification du responsable de l'entreprise : profil et expérience :	10

¹ Nt = Note technique obtenue lors de l'évaluation technique des offres

² Nf = Note financière obtenue lors de l'évaluation financière des offres.

	<ul style="list-style-type: none"> • Bac + 4 en Génie Civil, Génie Rural, Management, Gestion des Ressources Humaines, Gestion des Entreprises etc... avec 5 ans d'expérience et plus en majorité dans de travaux de Génie Civil (Cf. CV) : 10 points • Même profil avec expérience comprise entre 3 et 4 ans : 8 points • Même profil avec expérience comprise entre 2 et 3 ans : 5 points • Même profil avec moins de 2 ans d'expérience : 0 	
3	<p>Qualification du personnel clé (chef d'équipe et/ou conducteur des travaux) : profil et expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bac + 4 en Génie Civil ou Génie Rural et 5 ans d'expérience et plus dans de travaux de Génie Civil (Cf. CV) : 10 points • Même profil avec expérience comprise entre 3 et 4 ans : 8 points • Même profil avec expérience comprise entre 2 et 3 ans : 5 points • Même profil avec moins de 5 ans d'expérience : 0 <p>Qualification des chefs d'ouvriers qualifiés notamment le maçon, le ferrailleur, le plombier et le menuisier de coffrage) : 10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme et 5 ans d'expérience et plus : 2.5 points par corps de métier • Diplôme et moins de 5 ans d'expérience : 0 point • Sans diplôme et 10 ans d'expérience et plus : 2.5 points par corps de métier • Sans diplôme et expérience entre 5 et 10 ans : 1.5 point par corps de métier • Sans diplôme et moins de 5 ans d'expérience : 0 point 	20
4	Cohérence et pertinence du planning des travaux	5
5	Attestation de Visite des sites	10
6	Mécanisme de gestion de la santé, sécurité et Environnement sur le site.	5
7	<p>Capacité et stabilité financière de l'Entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pièces bancaires attestant que le soumissionnaire dispose de liquidité ou de facilités lui permettant de préfinancer au minimum 30% des travaux : 10 points. ✓ Bilan financier des 3 dernières années de l'entreprise : 10 points (5 points pour trésorerie annuelle égale ou supérieure à 700 millions GNF ; 3 points pour trésorerie annuelle comprise entre 400 et 700 millions GNF et 0 points pour une trésorerie inférieure à 400 000 000 GNF) 	20
	TOTAL	100

ANNEXE 3 : DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS

Lot 1 : Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés Caillebotis et des racks

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant GNF
LOT 1.	Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés caillebotis et des racks				
1.1	Frais généraux	Ffait	1.0		
1.2	Revêtement du sol en chape bouchardé et peinture acrysol sur toute la surface et crépissage sous-plancher de la dalle	m2	506.4		
1.3	Crépissage sous-plancher de la dalle	m2	506.4		
1.4	Exécution d'un planché en caillebotis avec des supports et escaliers en profilés métalliques	m2	266.5		
1.5	Exécution des racks de rangement en structures métalliques de dimension 450x300x80	U	2.0		
1.6	Traitement des surfaces des murs et travaux de peintures	m2	853.6		
TOTAL LOT 1					

Lot 2 : Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc

Lot 2.	Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc				
2.1	Frais généraux	Ffait	1.0		
2.2	Dépose de la toiture existante y compris toutes sujétions	Ffait	1.0		
2.3	Exécution de la charpente en structure métallique y compris toutes sujétions	m2	2,065.1		
2.4	Couverture en tôles bacs alu-zinc e=6/10ème y compris toutes sujétions	m2	2,065.1		
2.5	Remise en état des réseaux d'alimentation et d'évacuation du bâtiment (tuyauterie et sanitaire)	Ens	1.0		
TOTAL LOT 2					

Lot 3 : Réhabilitation du 1er étage en bureaux

Lot 3.	Réhabilitation du 1er étage en bureaux				
3.1	Frais généraux	Ffait	1.0		
3.2	Cloisonnement en panneaux des bureaux	ml	140.0		
3.3	Installations électriques des bureaux et climatisations	Ens	1.0		
3.4	Climatiseurs 12 000 BTU	U	15.0		
3.5	Traitement des surfaces des murs et travaux de peinture intérieure des murs et plafond	m2	1,256.0		
TOTAL LOT 3					

Lot 4: Retouche Générale de peinture

Lot 4.	Retouche générale de peinture				
4.1	Frais généraux	Ffait	1.0		
4.2	Corrections des tuyauteries pour l'étanchéité des murs	Ffait	1.0		
4.3	Traitement des surfaces des murs (fissures et masticage)	m2	3,435.0		
4.4	Peinture extérieure de tout le bâtiment	m2	3,435.0		
TOTAL LOT 4					

Lot 5 : Réhabilitation de l'espace des générateurs

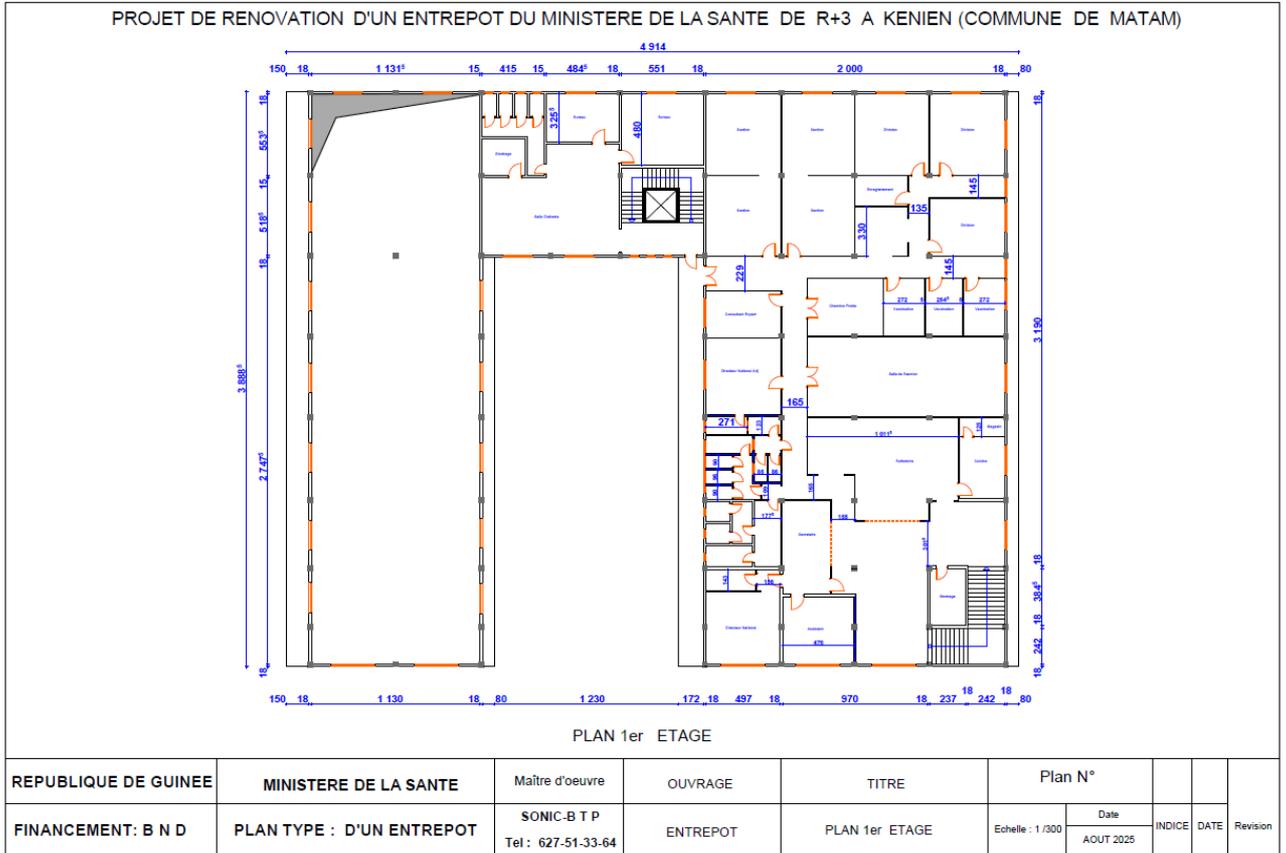
Lot 5.	Réhabilitation de l'espace des generateurs				
5.1	Frais généraux	Ffait	1.0		
5.2	Construction d'abris pour générateur en structure métallique y compris les grilles d'aération et toutes sujétions	m2	40.0		
TOTAL LOT 5					

SYNTHESE

RECAPITULATION GENERALE DU PROJET D'INSTALLATION DE CHAMBRES FROIDES AU SIEGE DE L'ANSS DANS LA COMMUNE DE MATAM (travaux génie civil)				
N°	DESIGNATION	MONTANT		DELAJ DES TRAVAUX
		(en USD Taux: 8 647,82)	(en GNF)	
LOT1	Rénovation de l'aile gauche du bâtiment pour espace de stockage en planchés caillebotis et des racks			2 mois
LOT2	Réfection totale de la toiture en charpentes métalliques et tôles bacs alu-zinc			2mois
LOT3	Réhabilitation du 1er étage en bureaux			1 mois
LOT4	Retouche générale de peinture			1 mois
LOT5	Réhabilitation de l'espace des generateurs			1 mois
TOTAL DES TRAVAUX HORS TAXES				
TVA		%	18%	NON APPLICABLE

ANNEXES 4 : LES PLANS

Plan aménagement du 1^{er} Etage en bureaux du PEV.



Plan de Cotation de l'Entrepôt avec Mezzanine :

